



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 mars 2018
CO 016 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président) Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DÉCOTÉ et Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Sylvain BENETRUY, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Gilles BEDER à Michel FRANCONY, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Denis MOREL à Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY à Michel FEVRE, Valérie PAQUIEZ à Pierre GUINCHARD, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Frédéric LAMBERT à Florent GAILLARD, Hubert MOTTET à Jean-François GAILLARD, Marie-Madeleine SOUDAGNE à Dominique BONNET, René BERNARD à Jacques FAIVRE, Yann PINGUAND à Christian PROST, Adrien LAVIER à Marie-Thérèse BROCARD, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA, soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie Odile FOYET, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistait à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Serge DAYET, Jean-Baptiste MERILLOT, Philippe RIOU, Anne CHARLET, Laurent MENETRIER.

Etaient absents : Rémy VIENNET, Guy DAVID, André PROST, Gérard BOUDIER, Roger GROS, Nelly BUYS, André JOURD'HUI, Bernard LAUBIER, Gérard MATHIEU, Michel BONTEMPES, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 78

Secrétaire de séance : Monsieur Robert MOUGET

Convocation faite le : 26 février 2018

Objet : Règlement intérieur du personnel communautaire.

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT la nécessité pour la CCAPSCJ de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel communautaire précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

CONSIDERANT que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel communautaire, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

1. d'organisation du travail
2. d'hygiène et de sécurité
3. de règles de vie dans la collectivité
4. de gestion du personnel

Affiché le 15 mars 2018

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 15 mars 2018

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 mars 2018
CO 016 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Règlement intérieur du personnel communautaire.

- 5. de discipline
- 6. de mise en œuvre du règlement

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

- 1 / De retirer le chapitre V de l'annexe portant « autorisations d'absence pour fêtes religieuses des différentes confessions » ;
- 2 / D'adopter le règlement intérieur du personnel communautaire dont le texte est joint à la présente délibération sous réserve de l'avis favorable du Centre de Gestion du Jura ;
- 3 / De communiquer ce règlement à tout agent employé à la Communauté de Communes ;
- 4 / De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

